

Communiqué de presse

Berne, 29 octobre 2024

Expéditeur	de presse du BPA
Téléphone	+41 31 390 21 21
E-mail	medias@bpa.ch
Informations	bpa.ch/medias

Relevés 2024 du BPA

Nouveau record en matière de port du casque de vélo

Cette année en Suisse, en moyenne 59 % des cyclistes non motorisé-es portaient un casque. Ce chiffre constitue un nouveau record, comme le montrent les derniers relevés du BPA sur le comportement des usager-ères de la route. De même, le taux de port de la ceinture de sécurité sur les sièges arrière des voitures n'a jamais été aussi élevé qu'en 2024: les passager-ères arrière sont désormais 92 % à s'attacher. En revanche, circuler à vélo électrique lent avec l'éclairage allumé de jour et porter un gilet de sécurité à vélo, qu'il soit classique ou électrique, sont deux comportements moins répandus.

En Suisse, près de trois cyclistes non motorisé-es sur cinq (59 %) portent un casque. C'est la valeur la plus élevée enregistrée depuis le début des relevés du BPA sur les comportements routiers. Le casque reste le plus courant sur les trajets récréatifs (64 % en 2024 et 51 % en 2023), et le plus rare sur les trajets liés aux achats (30 % en 2023 et 2024).

Depuis toujours, le taux de port du casque est plus élevé sur les vélos électriques que sur les vélos classiques. Sur les vélos électriques rapides (assistance au pédalage jusqu'à 45 km/h), 86 % des cyclistes portent un casque. En d'autres termes, 14 % n'en portent pas, en dépit de l'obligation. Sur les vélos électriques lents (assistance au pédalage jusqu'à 25 km/h), où le casque n'est pas obligatoire, le taux de port est de 70 %.

La tendance va en grande partie dans la bonne direction. Le relevé montre toutefois que, contrairement au casque de ski sur les pistes, le casque de vélo n'est pas encore entré dans les mœurs. Il constitue pourtant un moyen simple et efficace de réduire le risque de blessures à la tête en cas d'accident: la réduction est de 50 %, voire 70 % pour les blessures graves. C'est pourquoi le BPA ne cesse de rappeler l'utilité du casque, faits scientifiques actuels à l'appui, et en recommande le port systématique, que ce soit à vélo classique ou électrique.

De nombreux vélos électriques sans lumière en journée, malgré l'obligation

Pour prévenir les accidents avant qu'ils ne se produisent, le BPA agit notamment au niveau de l'infrastructure routière, en fournissant par exemple des conseils en matière de technique de la circulation aux autorités et aux bureaux d'ingénieurs. Des infrastructures cyclables bien conçues renforcent en effet la sécurité des cyclistes.

En plus de ces mesures dont la réalisation nécessite du temps et des ressources, les cyclistes peuvent contribuer instantanément à leur propre sécurité, par exemple en se rendant plus visibles. Cela passe d'une part par un éclairage de vélo électrique aussi allumé de jour, ce qui est d'ailleurs obligatoire

depuis 2022. Pourtant, selon le dernier relevé du BPA, seulement près d'un-e utilisateur-ric-e de vélo électrique lent sur trois roule avec les feux allumés de jour, contre 69 % des usager-ères de vélo électrique rapide.

D'autre part, le port d'un gilet de sécurité, de nuit comme de jour, aide à être mieux vu-e. Or, tant les utilisateur-rices de vélo électrique que les cyclistes à vélo classique sont peu nombreux-euses à avoir adopté cette mesure. Même au crépuscule ou la nuit, le taux de port n'est que de 3 % sur les vélos conventionnels, 9 % sur les vélos électriques lents et 21 % sur les vélos électriques rapides.

Poursuite de la hausse du taux de port de la ceinture sur les sièges arrière

Bonne nouvelle: boucler la ceinture de sécurité est aujourd'hui une évidence pour la plupart des personnes en voiture. Le taux de port est élevé depuis des années, et il n'en est pas autrement en 2024: 96 % des conducteur-rices et 95 % des passagers avant sont attaché-es. Sur les sièges arrière, le taux de port n'a encore jamais été aussi élevé: il est désormais de 92 %. À titre de comparaison, il s'élevait à 85 % l'an dernier et à moins de 85 % en moyenne les années précédentes.

Relevés du BPA

Collecter et analyser des données sur le niveau de sécurité en Suisse est l'une des tâches fondamentales du BPA. Ces données sont une importante source d'informations pour le travail de prévention. Les relevés annuels du BPA, standardisés grâce à des plans d'échantillonnage, sont effectués à différents emplacements routiers dans toute la Suisse par du personnel du BPA spécialement formé à cet effet.